

**CONCOURS EXTERNE COMMUN DE RECRUTEMENT
DANS LE PREMIER GRADE DE DIVERS CORPS
DE FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE B**

SESSION 2014

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE N° 2

QUESTIONS A REPONSE COURTE

**OPTION :
PROBLEMES ECONOMIQUES ET SOCIAUX**

Durée : 3 heures - Coefficient : 2

- L'USAGE DE TOUT DICTIONNAIRE, DE TOUT OUVRAGE ET DE TOUT DOCUMENT EST INTERDIT.
- L'USAGE DE LA CALCULATRICE EST AUTORISE.

Ce sujet comporte 12 pages.

IMPORTANT

- 1 - Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, demandez en un autre aux surveillants.
- 2 - Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie (ou des copies) mise(s) à votre disposition. Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie (ou des copies) que vous remettrez en fin d'épreuve (2^{ème} partie de la bande en-tête, dans le texte du devoir, en fin de copie, sur les feuilles intercalaires) entraînera l'annulation de votre épreuve.
- 3 - SOUS PEINE D'ANNULATION DE VOTRE COPIE, VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT COMPOSER AU TITRE DE L'OPTION QUE VOUS AVEZ CHOISIE LORS DE VOTRE INSCRIPTION AU CONCOURS.

I. QUESTIONS COMMUNES

(quatre documents)

1 – A la lumière des quatre documents qui suivent et éventuellement de vos connaissances personnelles, décrivez quels sont les objectifs et préconisations de la réforme des rythmes scolaires.

2 – Expliquez quels fondements motivent une telle réforme.

3 – Décrivez les craintes des difficultés de mise en œuvre de la semaine de quatre jours et demi et expliquez si elles s'avèrent justifiées.

Document 1

Rythmes scolaires : tout comprendre de la réforme

Le Monde.fr / par Alexandre Léchenet / 289 mars 2013

Le constat est quasi-unanime : les élèves français ont des années scolaires trop courtes et des journées trop longues. En juillet 2011, la conférence nationale sur les rythmes scolaires, réunie à la demande du ministre de l'éducation Luc Chatel, préconise dans son rapport d'orientation (PDF) un *"étalement de la semaine sur au moins neuf demi-journées, dont, à l'école élémentaire, une demi-journée supplémentaire de trois heures d'enseignement (le mercredi ou le samedi)"*.

Luc Chatel en reste au stade du constat. Devenu ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon fait de la question des rythmes scolaires une de ses premières batailles. Après une phase de dialogue avec les syndicats, la modification des rythmes hebdomadaires dans les écoles maternelles et élémentaires est actée par un décret, publié le 26 janvier 2013.

- **Que change le décret ?**

Le décret modifie l'organisation de la semaine de classe pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires une demi-journée est ajoutée, fixée au mercredi matin, et la journée est raccourcie. Si la commune le souhaite, cette demi-journée peut être le samedi, *"lorsque cette dérogation est justifiée par les particularités du projet éducatif territorial et présente des garanties pédagogiques suffisantes"*. Ce pourrait être par exemple le cas à Lille.

En 2008, Xavier Darcos, le premier ministre de l'éducation nationale de Nicolas Sarkozy, avait choisi de supprimer l'école le samedi matin, faisant passer de vingt-six à vingt-quatre heures le nombre d'heures de classe par semaine. Deux heures d'aide personnalisée sont mises en place pour les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage.

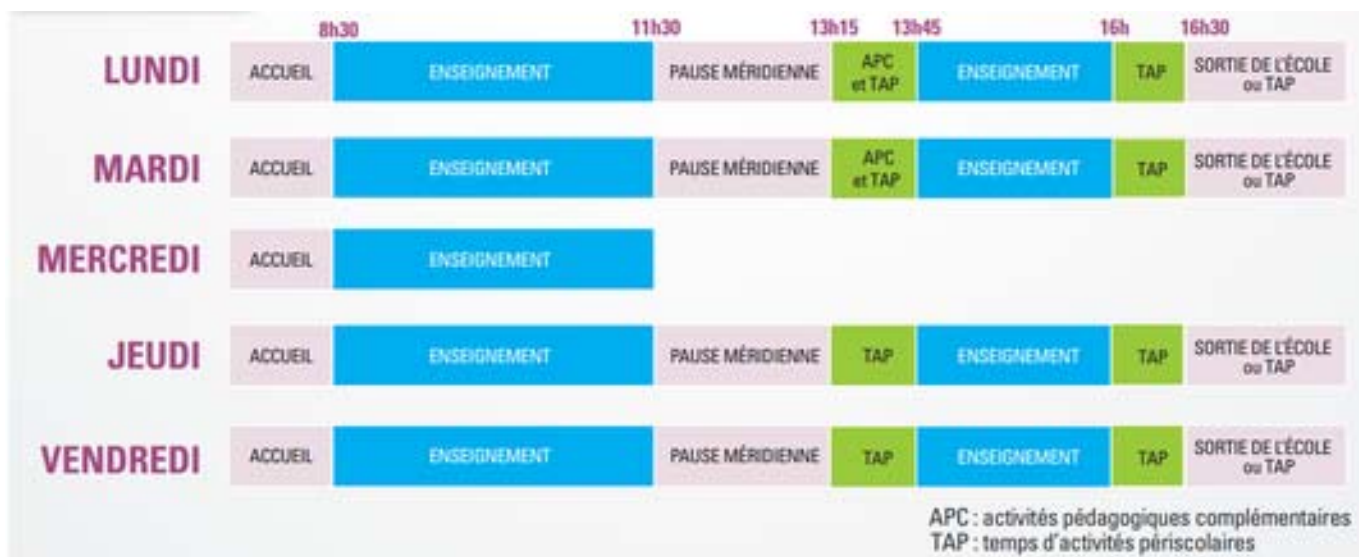
L'organisation des vacances scolaires n'est pas concernée par ce décret et la durée de l'année scolaire reste fixée à 36 semaines. Une réforme des rythmes annuels n'est pas à l'ordre du jour, mais M. Peillon a répété que cela pourrait être le cas à l'horizon 2015.

- **Comment seront organisées les journées ?**

Le nombre d'heures hebdomadaire reste le même qu'avant l'ajout d'une demi-journée supplémentaire, c'est à dire vingt-quatre heures. Les heures d'enseignement doivent donc être réparties dans la semaine, en respectant trois critères :

- une journée d'enseignement ne peut pas durer plus de cinq heures trente ;
- une demi-journée est limitée à trois heures trente ;
- la pause méridienne, c'est-à-dire la pause de midi, doit être supérieure à une heure trente.

Les conseils d'école ou les communes proposent un projet d'organisation qui sera ensuite validé par la direction de l'académie. Le site du ministère de l'éducation nationale montre des exemples d'emploi du temps incluant des "activités pédagogiques supplémentaires" préconisées par le décret.



Exemple d'emploi du temps proposé par le ministère de l'éducation nationale. | Ministère de l'éducation nationale

Le choix de Paris, par exemple, est d'alléger les journées du mardi et du vendredi en raccourcissant l'après-midi d'une heure et demie et de proposer pendant ce temps des activités périscolaires. Autre exemple à Grenoble, où l'adjoint chargé de l'éducation explique qu'il hésite entre trois scénarios : rallonger la pause méridienne, faire terminer la classe plus tôt ou la faire débiter plus tard.

- **Quand la réforme va-t-elle être mise en place ?**

C'est à la rentrée 2013 que les emplois du temps seront réaménagés. Cependant, le décret permet aux municipalités qui le souhaitent de repousser d'un an l'application de la réforme. Elles ont jusqu'au 31 mars pour signaler le report à l'inspection académique.

- **Pourquoi ça coince ?**

La mise en place de la réforme va coûter cher aux municipalités. A elles, par exemple, de prendre en charge les ouvertures de cantines le mercredi midi ou l'embauche d'animateurs pour assurer les activités périscolaires. L'association des maires de France juge insuffisant le montant de la dotation proposée par Vincent Peillon et espère que le fonds sera "pérennisé car les dépenses induites par la réforme seront durables".

Autre problème souligné par les enseignants et les parents d'élèves : le niveau de qualification des animateurs, souvent jugé trop faible. Pour pallier les problèmes d'effectifs, Vincent Peillon a promis d'assouplir le taux d'encadrement réglementaire, c'est-à-dire d'augmenter le nombre d'enfants que peut encadrer un animateur. Une décision contestée par les animateurs, qui estiment qu'elle pose des problèmes de sécurité.

Les syndicats de professeurs ont fait grève en janvier et février pour contester les modalités d'application et d'organisation de la réforme. Leurs inquiétudes se concentrent notamment sur les activités périscolaires qui doivent réduire le temps de travail, mais qui, en pratique, ne réduisent pas le temps de présence à l'école pour les élèves.

Document 2

Nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 : premier bilan de l'application de la réforme dans les communes engagées

[Rythmes scolaires] - Brève 13/11/2013

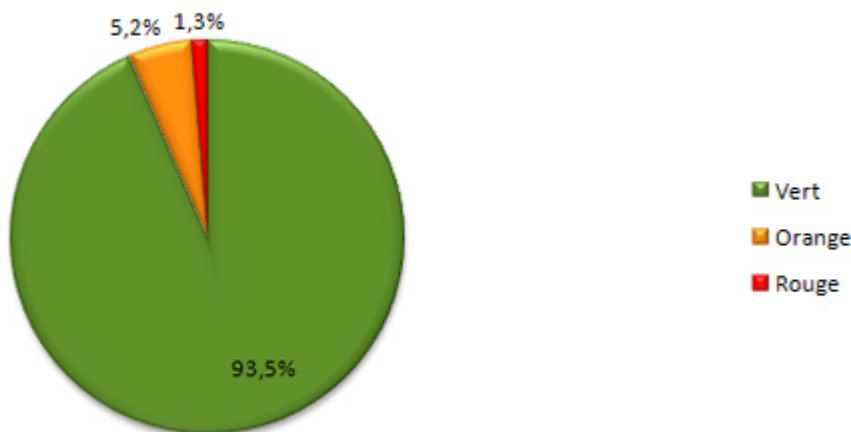
Le ministère de l'éducation nationale assure depuis septembre 2013 un suivi des communes ayant mis en place la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013. Les informations communiquées par les communes permettent de dresser un premier bilan quantitatif de l'application des nouveaux rythmes scolaires à l'école.

Depuis la rentrée 2013, **1,3 million d'écoliers bénéficient des nouveaux rythmes scolaires** dans près de 4 000 communes. **La réforme des rythmes scolaires se déroule "sans difficulté" dans 93,5% des communes** pour lesquelles le ministère a obtenu des données.

L'état des lieux s'appuie sur trois indicateurs :

- vert (93,5%) : aucune difficulté n'a été relayée concernant cette commune, ni par la mairie, ni par les parents d'élèves, ni par les personnels enseignants
- orange (5,2%) : des difficultés existent mais des ajustements sont en cours pour les surmonter
- rouge (1,3%) : des adaptations significatives restent à mettre en œuvre

État des lieux, novembre 2013
Suivi des communes ayant mis en place la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013



© MEN

Ce premier bilan porte sur 81% des communes qui ont adopté la réforme. Il a été établi en novembre 2013 au sein du ministère par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), sur la base de données renseignées par les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (Dasen),

Parmi les communes pour lesquelles le ministère a obtenu des informations, 199 ont procédé au total à 318 ajustements (plusieurs possibles par commune). Les ajustements évoqués ont pu porter sur :

- le temps scolaire (20,2%)
- le temps périscolaire (24,5%)
- la pause de la mi-journée (8,8%)
- l'articulation des temps (21,1%)
- la gestion des locaux (11,6%)
- la communication (13,8%)

Ce premier bilan permet également de préciser la gratuité ou non des **activités périscolaires** instaurées par la réforme des rythmes scolaires. Sur les communes de l'échantillon, **la gratuité est la règle quasi-générale (87,2 %)**. Dans les cas minoritaires où ces activités ne sont pas gratuites, leur coût est "progressif et modéré".

Document 3



RÉFORME DES RYTHMES À L'ÉCOLE PRIMAIRE FAVORISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE TOUS LES ÉLÈVES

La réforme des rythmes à l'école primaire permettra un plus grand respect des rythmes d'apprentissage et de repos de l'enfant, conformément aux préconisations des scientifiques spécialistes de la question. Elle rapprochera la France des pratiques de ses voisins européens. Les élèves seront ainsi plus attentifs pour apprendre à lire, écrire et compter. Ils seront moins fatigués et plus épanouis. La réforme conduira en outre à un meilleur équilibre entre temps scolaire et périscolaire tout en maintenant le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire obligatoire.

<p>Une semaine de 4 jours et demi incluant le mercredi matin*</p> <p>24 heures d'enseignement hebdomadaires comme actuellement</p> <p><small>*dérogação possible pour le samedi</small></p>	<p>Une journée d'enseignement allégée de 45 minutes en moyenne</p> 	<p>Une année de 180 jours de classe contre 144 jours actuellement</p> <table border="0" style="margin: auto;"> <tr> <td>Finlande</td> <td>190 jours/an</td> </tr> <tr> <td>Royaume-Uni</td> <td>190 jours/an</td> </tr> <tr> <td>Allemagne</td> <td>208 jours/an</td> </tr> </table>	Finlande	190 jours/an	Royaume-Uni	190 jours/an	Allemagne	208 jours/an
Finlande	190 jours/an							
Royaume-Uni	190 jours/an							
Allemagne	208 jours/an							
<p>Une prise en charge des élèves à l'école jusqu'à 16h30</p>  <p>Une pause méridienne de 1 heure 30 minimum</p> 	<p>Des activités pédagogiques complémentaires organisées en groupes restreints d'élèves</p> 	<p>Des temps d'activités périscolaires (culture, art, sport, etc.) dans le cadre de projets éducatifs</p> 						



RÉFORME DES RYTHMES À L'ÉCOLE PRIMAIRE FAVORISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE TOUS LES ÉLÈVES

La réforme des rythmes à l'école primaire permettra un plus grand respect des rythmes d'apprentissage et de repos de l'enfant, conformément aux préconisations des scientifiques spécialistes de la question. Elle rapprochera la France des pratiques de ses voisins européens. Les élèves seront ainsi plus attentifs pour apprendre à lire, écrire et compter. Ils seront moins fatigués et plus épanouis. La réforme conduira en outre à un meilleur équilibre entre temps scolaire et périscolaire tout en maintenant le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire obligatoire.

Une semaine de 4 jours et demi incluant le mercredi matin*
24 heures d'enseignement hebdomadaires comme actuellement

*dérogation possible pour le samedi

Une prise en charge des élèves à l'école jusqu'à 16h30



Une pause méridienne de 1 heure 30 minimum



Une journée d'enseignement allégée de 45 minutes en moyenne



Une année de 180 jours de classe contre 144 jours actuellement

Finlande 190 jours/an
Royaume-Uni 190 jours/an
Allemagne 208 jours/an

Des activités pédagogiques complémentaires organisées en groupes restreints d'élèves



Des temps d'activités périscolaires (culture, art, sport, etc.) dans le cadre de projets éducatifs



EXEMPLES D'EMPLOI DU TEMPS

EXEMPLE 1

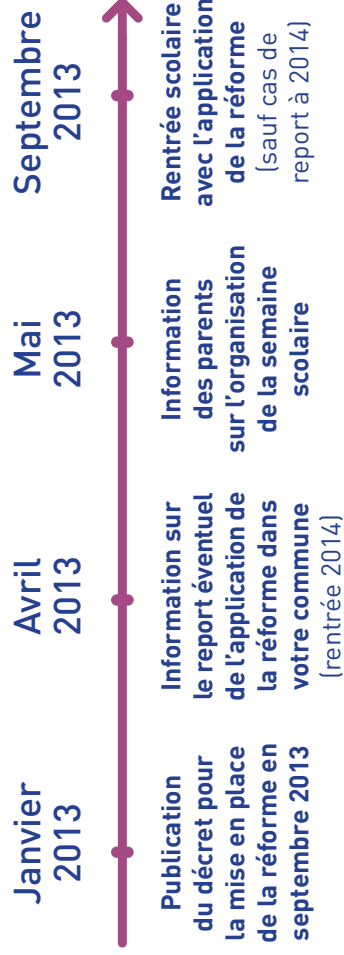
LUNDI	8h30 ACCUEIL	11h30 ENSEIGNEMENT	13h30 PAUSE MÉRIDienne	15h45 APC et TAP	16h30 SORTIE DE L'ÉCOLE ou TAP
MARDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MÉRIDienne	ENSEIGNEMENT	SORTIE DE L'ÉCOLE ou TAP
MERCREDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT			
JEUDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MÉRIDienne	ENSEIGNEMENT	APC et TAP
 VENDREDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MÉRIDienne	ENSEIGNEMENT	TAP

EXEMPLE 2

LUNDI	8h30 ACCUEIL	11h30 ENSEIGNEMENT	13h30 PAUSE MÉRIDienne	14h TAP	16h30 ENSEIGNEMENT	16h30 SORTIE DE L'ÉCOLE ou TAP
MARDI	8h30 ACCUEIL	11h30 ENSEIGNEMENT	13h30 PAUSE MÉRIDienne	15h30 ENSEIGNEMENT	16h30 APC et TAP	16h30 SORTIE DE L'ÉCOLE ou TAP
MERCREDI	8h30 ACCUEIL	12h ENSEIGNEMENT				
JEUDI	8h30 ACCUEIL	11h30 ENSEIGNEMENT	13h30 PAUSE MÉRIDienne	15h30 ENSEIGNEMENT	16h30 APC et TAP	16h30 SORTIE DE L'ÉCOLE ou TAP
 VENDREDI	8h30 ACCUEIL	11h30 ENSEIGNEMENT	13h30 PAUSE MÉRIDienne	15h30 ENSEIGNEMENT	16h30 TAP	16h30 SORTIE DE L'ÉCOLE ou TAP

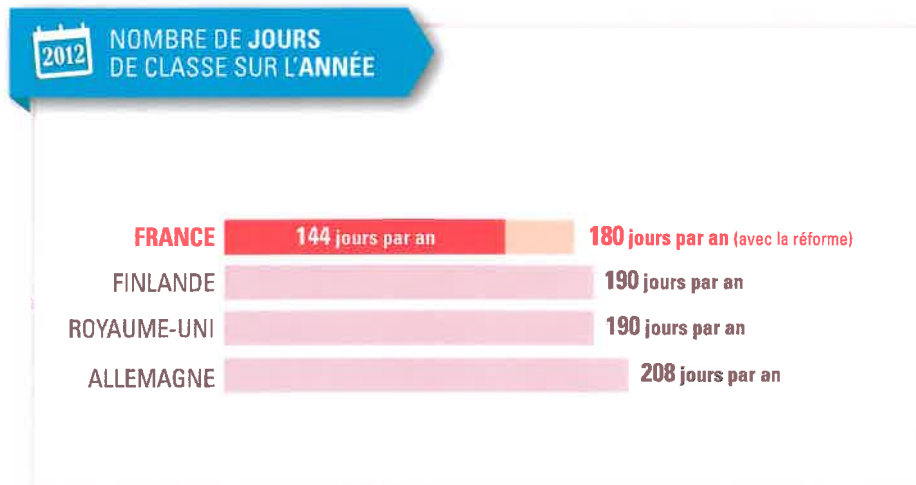
APC : activités pédagogiques complémentaires
TAP : temps d'activités périscolaires

Les dates clés de l'application de la réforme





Une réforme des rythmes scolaires qui rapproche la France de ses voisins européens, dans l'intérêt des élèves



II. QUESTIONS RELATIVES A L'OPTION

(Quatre documents)

1 – Quel bilan peut-on faire sur l'évolution des prix en 2013 ?
(cf. document 1)

2 – Comment a évolué l'inflation depuis novembre 2011 ?
(cf. document 2)

3 – Calculez le taux d'évolution du prix du baril en dollars entre 2009 et 2013.
(cf. document 3)

4 – Expliquez pourquoi la hausse du prix du pétrole peut être annonciatrice d'inflation.

5 – Comment ont évolué les dépenses des ménages liées à la communication ?
Comment expliquez-vous ce phénomène ?
(cf. document 4)

6 – Peut-on considérer l'indice des prix à la consommation (IPC) comme un bon indicateur d'évolution des prix ? Justifiez votre réponse.

L'inflation se stabilise

Le Point.fr - Publié le 12/12/2013 à 09:07 - Modifié le 12/12/2013 à 10:00

Avec un taux annuel de 0,7 %, l'inflation en France reste faible si on la compare notamment à l'objectif d'inflation officiel de la BCE.

L'inflation, c'est-à-dire la hausse des prix sur une période de douze mois, a atteint 0,7 % en novembre après 0,6 % en octobre, selon l'Insee.

L'inflation, c'est-à-dire la hausse des prix sur une période de douze mois, a atteint 0,7 % en novembre après 0,6 % en octobre, a annoncé jeudi l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). D'octobre à novembre, les prix n'ont pas du tout varié, alors qu'ils s'étaient repliés de 0,1 % entre septembre et octobre, a précisé l'Insee.

"Cette stabilité des prix à la consommation en novembre (par rapport à octobre) résulte d'évolutions contrastées", souligne l'Institut, qui a noté une légère augmentation du côté de l'alimentation et des produits manufacturés, tandis qu'à l'inverse les prix des transports et des communications ont "nettement baissé".

Les prix de l'énergie, un poste important du budget des ménages, baissent eux de 0,6 % en novembre et sont en hausse de 0,1 % sur un an. Leur recul sur un mois provient pour l'essentiel des prix des produits pétroliers (- 1,2 % sur un mois, -3,4 % sur un an), du fioul domestique et des carburants. Les prix du gaz de ville et de l'électricité au contraire ont grimpé sur un an, de 1,4 % et 7,5 % respectivement.

Avec un taux annuel de 0,7 %, l'inflation en France reste faible si on la compare notamment à l'objectif d'inflation officiel de la Banque centrale européenne, qui est d'un peu moins de 2 %. Dans l'ensemble de la zone euro et particulièrement au sud, l'évolution des prix à la consommation est très peu dynamique, quand elle n'est pas franchement orientée à la baisse. Ce qui à court terme profite au pouvoir d'achat, mais pourrait paralyser l'activité si le phénomène se prolongeait, préviennent les économistes.

Document 2

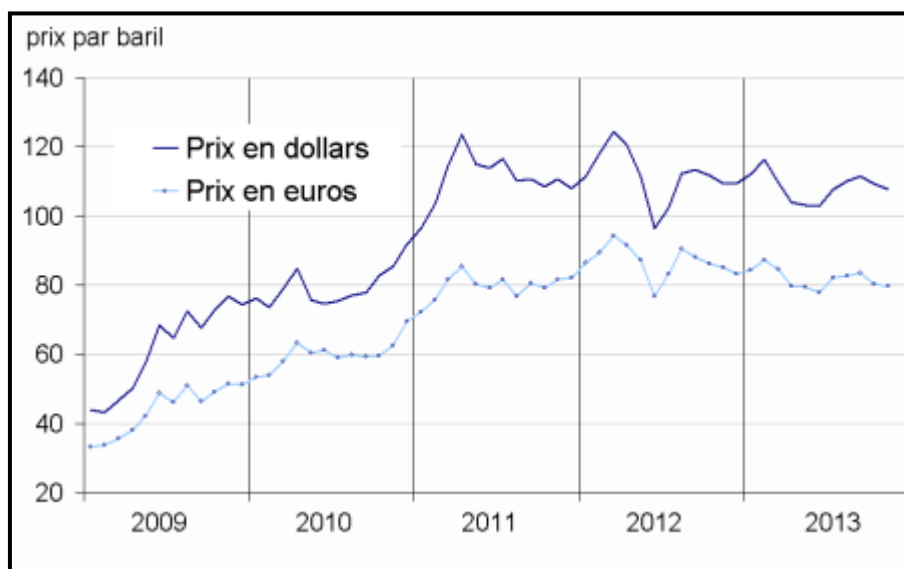


Source INSEE

<http://www.insee.fr/fr/scripts/svg/graphsvg.asp?params=/fr/graphs-accueil/inflation&l=220&h=230>

Document 3

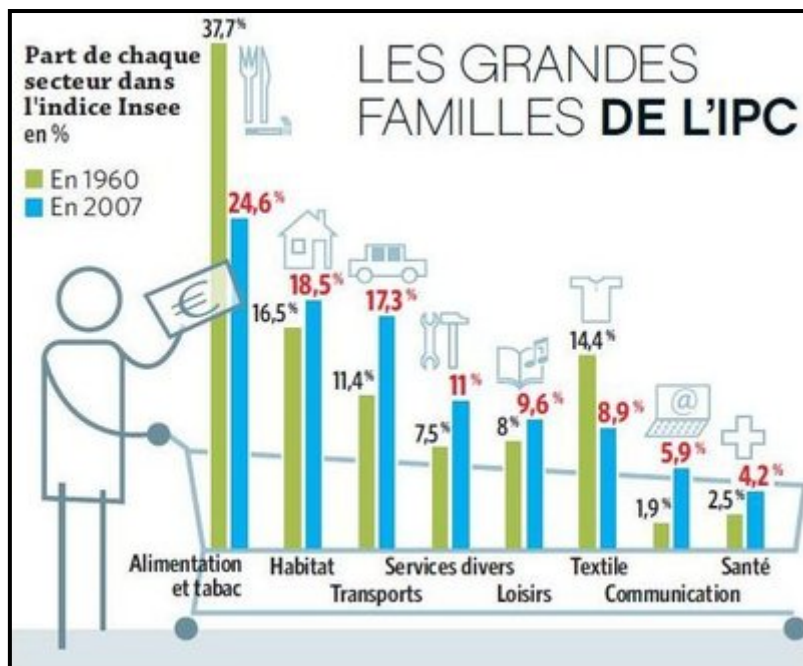
Prix du pétrole (Brent)



Source INSEE

Prix du pétrole et des matières premières importées – novembre 2013

Document 4



Source L'Expansion L'Express
Comprendre L'indice des Prix à la Consommation (23/05/2011)